REÇU EN PREFECTURE
Le 02 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261022-D2026002821O-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 02/11/2026

Bureau

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 14h35 et levée à 15h15

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Marie GRUILLOT, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY

Secrétaire de séance : M. Kevin VEJUX

Procurations de vote : M. Didier PAINEAU donne pouvoir à M. Patrick JACQUES

Délibération n°2026/2026.00282
Rapport n°4 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 - Deuxième session

4
Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 - Deuxième session

Rapporteur : M. Frank MONNEUR, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	20/10/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Manifestations/Actions culturelles »	Montant prévu au budget 2026 : 151 000 € Montant de l'opération : 12 000 €

Résumé :
Le présent rapport porte sur l'attribution de subventions à des associations culturelles dans le cadre de la deuxième session d'instruction 2026 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour l'organisation d'événements culturels en 2026. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder cinq subventions à cinq associations pour soutenir leurs projets pour un montant total de 12 000 €.

Grand Besançon Métropole accompagne l'organisation d'événements culturels sur le territoire à travers un fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Deux sessions d'attribution sont prévues chaque année, avec un dépôt des demandes au 15 novembre de l'année n-1, pour la session 1, et un dépôt au 15 avril de l'année n, pour la session 2.

Pour rappel, lors de la première session 2026, 20 manifestations artistiques et culturelles prévues sur le territoire par 20 associations ont été subventionnées pour un montant total de 64 500 €.

Pour la deuxième session 2026, 10 demandes ont été déposées par 10 associations (dont deux hors délais, qui ont fait l'objet d'une instruction à titre exceptionnel). Une association a par ailleurs annulé sa demande après son dépôt.

Au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation, il est proposé d'accorder, pour la deuxième session 2026, cinq subventions à cinq associations pour un montant total de 12 000 €, réparti de la manière suivante :

Association	Projet 2026	Subventions 2023 2024 2025	Montant 2026 demandé	Subvention 2026 proposée
THE SERIOUS ROAD TRIP CONNEXION HUMANITAIRE BISONTINE	Festival Serious 2026	Subv 2023 : 4 000 € Subv 2024 : 4 000 € Subv 2025 : /	4 000 €	3 000 €
LES OUTILS SAUVAGES	Festival Les Récits Vivants 2026	Subv 2023 : / Subv 2024 : / Subv 2025 : /	2 000 €	1 000 €

Association	Projet 2026	Subventions 2023 2024 2025	Montant 2026 demandé	Subvention 2026 proposée
L'ESPERANCE DE BYANS	Diffusion cinématographique en ruralité 2026	Subv 2023 : 2 000 € Subv 2024 : 2 000 € Subv 2025 : 2 000 €	2 000 €	2 000 €
PAGNOZOO	Manifestation de Noël 2026	Subv 2023 : / Subv 2024 : / Subv 2025 : /	6 000 €	3 000 €
Demande instruite à titre exceptionnel				
THEATRE DE LA CLAIRIERE	Festival Scènes d'été au bord du Doubs 2026	Subv 2023 : / Subv 2024 : / Subv 2025 : /	4 000 €	3 000 €
		Total	**18 000 €**	**12 000 €**

Ces subventions feront l'objet d'un versement à compter de la notification après que la délibération attributive du Bureau Communautaire soit exécutoire.

Pour rappel, les subventions ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Toute association qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à Grand Besançon Métropole ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2026, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

A l'unanimité, le Bureau:

- **attribue des subventions aux 5 associations suivantes pour un montant total de 12 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :**
 - **3 000 € à l'association THE SERIOUS ROAD TRIP CONNEXION HUMANITAIRE BISONTINE ;**
 - **1 000 € à l'association LES OUTILS SAUVAGES ;**
 - **2 000 € à l'association L'ESPERANCE DE BYANS ;**
 - **3 000 € à l'association PAGNOZOO ;**
 - **3 000 € à l'association THEATRE DE LA CLAIRIERE.**

- **autorise les versements de ces subventions à ces associations.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besancon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Conseiller Communautaire Délégué
au numérique, au territoire intelligent
et à la vie étudiante,
Kévin VEJUX



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.
Document signé électroniquement